

## Mesures cantonales de lutte contre le coronavirus

Ce document est une synthèse simplifiée des mesures cantonales. Il n'a toutefois pas la prétention d'être exhaustif et les montants ne peuvent pas toujours être attribués de manière univoque à des prêts ou des fonds perdus.

Sources : médias, sites internet des gouvernements cantonaux, communiqués officiels, autres documents

**Tous les cantons prévoient diverses mesures en matière d'impôt : délais de paiement, adaptation des acomptes, reports de taxation, allongement des délais de remise de la déclaration, réduction ou suppression des intérêts moratoires. Nous avons renoncé à les lister.**

État au

01.05.2020

	À fonds perdu	Prêts	Informations complémentaires
<b>AG</b>	CHF 6 000 000	CHF 300 000 000	- 150 millions engagés pour garanties de crédits, indemnités non remboursables - 6 millions pour pertes du secteur culturel - Enveloppe totale prévue de 300 millions.
<b>AI</b>	CHF 3 500 000		- Prêts sans intérêt pour cas de rigueur - Report de la taxe de promotion du tourisme
<b>AR</b>			- Suspension de taxes touristiques 2019 - règlement immédiat des factures des pouvoirs publics - prolongations des délais de paiement des impôts

<b>BL</b>	CHF 5 150 000	CHF 185 000 000	100 millions de francs pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aides non remboursables aux entreprises et aux indépendants jusqu'à 10'000 CHF.</li> <li>- Paiements forfaitaires de 450 fr. par apprenti aux entreprises formatrices touchées par le chômage partiel.</li> <li>- Prêts à deux ans sans intérêt</li> </ul> 85 millions de la banque cantonale pour liquidés et prêts pour paiements
<b>BS</b>	CHF 45 000 000	CHF 50 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 millions de garanties pour des prêts</li> <li>- 20 millions pour soutiens aux indépendants non couverts</li> <li>- indemnités pour le secteur culturel</li> <li>- 5 millions pour apprentis / indemnisation pertes des crèches</li> <li>- 20 millions pour contributions au paiement des loyers commerciaux (prise en charge d'un tiers)</li> </ul>
<b>BE</b>	CHF 30 000 000		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 millions pour soutenir à fonds perdus des PME actives dans des projets innovants</li> <li>- 5 millions pour pertes dans le tourisme</li> <li>- 10 millions pour pertes dans le secteur culturel</li> </ul>
<b>FR</b>	CHF 28 000 000	CHF 50 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 millions pour garanties de cautionnement ;</li> <li>- 10 millions pour le tourisme et la culture</li> <li>- 18 millions de francs pour soutenir les indépendants en matière de loyers - commerciaux</li> <li>- Paiements directs agricoles versés de manière anticipée</li> </ul>

<b>GE</b>	CHF 14 000 000 par mois	CHF 145 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 95 millions pour garantir les crédits accordés aux entreprises</li> <li>- 50 millions pour des avances de liquidités</li> <li>- Prise en charge d'une partie des loyers commerciaux des indépendants (avril-juin)</li> <li>- Accès mensuel facilité à l'aide sociale pour les indépendants en difficulté</li> <li>- 14 millions/mois : projet de soutien à l'indemnisation du chômage partiel</li> <li>- 3 millions d'euros de prêts directs aux jeunes entreprises via l'incubateur.</li> </ul>
<b>GL</b>	CHF 2 500 000	CHF 10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2,5 millions pour soutenir les indépendants</li> </ul>
<b>GR</b>	CHF 4 000 000	CHF 80 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 80 millions pour des cautionnements subsidiaires à ceux de la Confédération, limités à 15% du chiffre d'affaires et à 5 millions de francs par entreprise.</li> <li>- 4 millions en faveur de la culture et du sport</li> </ul>
<b>JU</b>	CHF 11 000 000		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien en faveur des chômeurs</li> <li>- Pimes à l'engagement d'apprentis</li> <li>- Montant d'aide sociale forfaitaire pendant trois mois (suppression des justificatifs)</li> </ul>
<b>LU</b>		CHF 50 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banque cantonale : 50 millions pour des micro-crédits en faveur des PME</li> <li>- Indemnisation financière pour les structures d'accueil de la petite enfance (max. 4 millions)</li> <li>- Liquidités pour des entreprises innovantes (2 millions)</li> </ul>
<b>NE</b>	CHF 12 000 000	CHF 30 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 millions : prêts sans intérêt en faveur des indépendants et des entreprises de moins de 5 personnes</li> <li>- 4 millions pour les PME continuant d'investir dans des domaines stratégiques</li> <li>- 8 millions pour diverses mesures supplémentaires, dont la prise en charge de loyers commerciaux et des primes aux entreprises engageant des apprentis</li> </ul>

<b>NW</b>		CHF 17 000 000	- Crédits transitoires pour les PME
<b>OW</b>		CHF 5 000 000	- Crédits destinés aux PME, aux travailleurs indépendants, aux travailleurs du domaine de la culture et aux agriculteurs
<b>SG</b>	CHF 16 900 000		- Prêts pour les entreprises jusqu'à 500'000 francs - 6,9 millions pour compensation des pertes dans le secteur culturel - Versement anticipé de paiements directs dans l'agriculture - 10 millions : suspension taxes hébergement et restauration pour 2020 et 2021
<b>SH</b>	CHF 5 000 000	CHF 30 000 000	- Garanties sur crédits transitoires - Indemnités pour cas de rigueur (perte de chiffre d'affaires, y compris crèches) - 5 millions pour le secteur culturel
<b>SO</b>	CHF 13 500 000		- 10 millions en faveurs d'une aide non remboursable de 2'000 francs aux indépendants, en attendant le versement de l'allocation pour perte de gains - 3,5 millions pour soutenir le secteur culturel
<b>SZ</b>	CHF 2 000 000	CHF 50 000 000	- 50 millions de garantie pour les cautionnements accordés par les banques - 1 million pour le secteur agricole - 1 million pour le fonds de promotion du sport et de la culture
<b>TI</b>			- Augmentation des ressources allouées aux cautionnements - Soutien au secteur culturel - Suspension des remboursements de prêts dans le domaine du tourisme et de la promotion régionale - Avances de fonds aux hôpitaux
<b>TG</b>	CHF 5 000 000	CHF 100 000 000	- Garantie de prêts accordés par les banques - 5 millions pour la culture et le sport

<b>UR</b>		CHF 1 100 000	- Soutien par le biais du Fonds de développement économique
<b>VD</b>	CHF 34 500 000	CHF 170 000 000	- 100 millions pour des garanties de prêts et cautionnements - 50 millions pour le fonds de l'assurance-chômage - 20 millions pour des prêts sans intérêt aux start-up et scale-up - 20 millions pour le soutien aux baux commerciaux - 14,5 millions pour la culture en partie à fonds perdus
<b>VS</b>	CHF 20 000 000	CHF 105 000 000	- 105 millions pour des cautionnements - 5 à 10 millions par mois pour indemniser les indépendants (4'400 fr./mois) touchés indirectement par la crise - 12 millions par mois pour compléter l'indemnisation des entrepreneurs-salariés de 3320 fr. jusqu'à 5880 fr. - Aides au rééquilibrage des comptes pour manifestations sportives, culturelles et/ou à but touristique pour les événements annulés reporté - Versement anticipé des paiements directs agricoles...
<b>ZG</b>	CHF 20 000 000	CHF 100 000 000	- 100 millions de garantie de prêts bancaires - 20 millions : aides financières à fonds perdus pour entreprises individuelles et indépendants - 5 millions pour la culture et le sport - Baisse du coefficient d'impôt cantonal de 4 points durant 3 ans
<b>ZH</b>	CHF 35 000 000	CHF 500 000 000	- 500 millions pour garantir des prêts - 15 millions pour le soutien des indépendants - 20 millions pour la culture, le sport et les affaires sociales
<b>Totaux provisoires</b>	<b>CHF 313 000 000</b>	<b>CHF 1 978 000 000</b>	